

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	11,00	600%	66,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				66,00
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,00
Montant total du rôle				66,00

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	193,50	900%	1 741,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	157,25	300%	471,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	382,84	300%	1 148,52
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	62,75	600%	376,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-175,76	900%	-1 581,84
	B2 constructions à usage mixte	-127,78	600%	-766,68
	B3 constructions à autre usage	-162,00	300%	-486,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-329,59	300%	-988,77
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-57,00	600%	-342,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-74,30	600%	-445,80
Total:				-872,82
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,42
Montant total du rôle				-872,40

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No